

Conseil de l'École Doctorale TESC du 5 Décembre 2022 (9 h – 12h) E 412

14 Présents : Martine Joly ; Philippe Lemistre ; Marie-Claude Bal ; Caroline Datchary ; Valérie Lafitte-Carbonne ; Jean-Marc Luce ; Francine Soncourt ; Nicolas Valdeyron ; Bertrand Vayssière ; Pierre Labarthe ; Eric Darras ; Alejandro Valencia Vila ; Margaux Lemaire, Armangau Yael .

Excusés : Philippe; Myriam Guiraud ; Fall François

❖ Bilan de la rentrée 22-23

-311 inscrits au 01/12/22 dont 41 Premières années

En 2021 : 312 inscrits

-34 soutenances en 2022

Une cinquantaine de dossiers sont encore en cours d'instruction.

314 Scientifiques/ 172 HDR (pour mémoire, en 2021 : 167 HDR)

Cf power point joint pour voir le détail des inscrits par année et par Laboratoire

NB : Le nombre d'inscrits en 8 et 9ème année est en diminution.

❖ Bilan campagne CDU 2022

11 CDU attribués / 15 candidats auditionnés

+ 1 CDU cofinancé Labex Région + 1 CDU IEP cofinancé IEP / Labex SMS + 1 CDU INP

Soit 14 CDU TESC + CDU CNRS

Pour Rappel :

Préparation du concours CDU 2022

Date des auditions = mardi 5 juillet

Jury :

- Direction de l'ED
- Représentants des unités de recherche et établissements (1 représentant par unité ou établissement)
- 2 représentants des doctorants = observateurs (pas droit de vote)

Désignation de **2 rapporteurs** pour évaluer les candidatures avant les auditions :

- 1 parmi les membres du conseil de l'ED
- 1 rapporteur extérieur à l'ED

Les modalités pour désigner les rapporteurs restent à déterminer.

Audition :

Le candidat disposera d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur pour sa présentation (les plaquettes de présentation ne seront pas autorisées).

- Lecture des rapports externe et interne = 5 minutes (*se fait avant l'entrée du candidat*)
- Présentation = 10 minutes
- Questions = 10 minutes

Dépôt des dossiers complets, par voie électronique à l'adresse : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr avant le **Mercredi 29 juin, 10h**

Distribution des dossiers aux rapporteurs internes au conseil de l'ED pour évaluation = **Mercredi 29 juin, 16h**

-Dossiers en attente pour ré-inscription

Concernant les problèmes d'accès à la bibliothèque en cas de non réinscription : une lettre du laboratoire permet de prolonger l'accès à la BU.

Les élus doctorant demande à ce que soit ajoutée la date de la commission de dérogation dans le mail informatif de la date des ouvertures d'inscriptions.

NB : cette date sera fixée au printemps 2023.

-D'autres points soulevés par les élus doctorants (allègement dossier réinscription si soutenance, prolongement de l'accord tacite de réinscription pour les 4 années financées et 7 ème années non financées) seront débattus lors de la réunion inter Ed prévue le 6 décembre 2022)

❖ **Nouveautés suite modification arrêté 2016 révisé en 2022**

→ A compter du 1er janvier 2023 :

Comité Suivi Individuel (anciennement **Comité Suivi de Thèse**) - Page 5

Art 16 / Art 19 Bis : nouveauté : le docteur prête Serment. - Page 6

Nouvelle charte du Doctorat de Toulouse et non plus de UT2J

⇒ Doit être de nouveau signée à partir du 1^{er} Janvier 2023

Il est recommandé que le travail soit financé. - Page 2

Droits et devoirs. - Page 3

Intégrité Scientifique. - Page 4

Procédure de médiation. - Page 6

Un échange autour de ces points a eu lieu.

Une information sur les sites des Ed = à installer pour aider les usagers si besoin (notamment en cas de harcèlement).

❖ **Points divers**

Audrey-Caroline MICHIELON et Justin GUIBERT sont élus à l'unanimité comme représentants doctorants au conseil PUM.

La date du prochain Conseil de l'ED TESC est fixée au **jeudi 2 Février 2023, 14 heures (salle D155)**.

La séance prend fin à 12h30.